

CONTRAT DE COMMANDE ET DE CESSION DE DROITS
--

ENTRE

La société _____
_____ au capital de _____ Euros
Immatriculée au RCS de _____ sous le n°
Dont le siège social est situé au
Représentée par

Ci-après dénommée "**LA SOCIETE**"
De première part,

ET

La société _____
_____ au capital de _____ Euros
Immatriculée au RCS de _____ sous le n°
Dont le siège social est situé au
Représentée par

Ci-après dénommée « **L'AGENCE** »
De deuxième part,

ETANT PREALABLEMENT EXPOSE QUE :

La **SOCIETE** détient le droit exclusif d'exploitation des enregistrements de _____ exerçant son activité d'artiste-interprète d'œuvres musicales sous le pseudonyme « _____ » (ci-après dénommé "l'ARTISTE").

Paraphez Ici	

La **SOCIETE** a chargé l'**AGENCE** de réaliser des éléments graphiques relatifs au nouvel album inédit studio de l'**ARTISTE** intitulé « _____ » (ci-après désignée "l'OEUVRE").

CECI ETANT EXPOSE, IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET

La **SOCIETE** a confié à l'**AGENCE** la conception et la réalisation de l'OEUVRE décrite ci-dessous :

TYPE D'OEUVRE : Eléments graphiques

DESCRIPTIF : Photocopie des éléments graphiques annexée aux présentes (annexe 1)

ARTICLE 2 - EXECUTION DE L'OEUVRE DE COMMANDE

L'**AGENCE** a d'ores et déjà remis l'OEUVRE à la **SOCIETE** qui l'a acceptée

ARTICLE 3 - CESSION DES DROITS D'EXPLOITATION

3.1 L'**AGENCE** cède à la **SOCIETE**, à titre exclusif, pour la durée légale de protection des droits d'auteur en France, augmentée de toutes prorogations éventuelles, et pour le monde, les droits de reproduction, d'adaptation et de représentation de l'OEUVRE par tous moyens connus ou à découvrir en tout ou partie, seule ou combinée à d'autres éléments, (ci-après dénommés « les droits d'Exploitations ») comme suit :

a) pour tous conditionnements (recto, verso, livret, inlay, stickers, étiquettes, etc..) de tout support connu ou à connaître, notamment : support phonographique, support vidéographique, support interactif (CD-ROM, CD-I, DVD, ...), à titre publicitaire et/ou commercial ;

b) pour tout programme audiovisuel, notamment : reportages, documentaires, films, making of, spots publicitaires, vidéogrammes, y compris tout programme multimédia (EPK, CD-ROM, CD-I, DVD, ...) à titre publicitaire et/ou commercial ;

c) pour tout imprimé, support de presse, support publi-promotionnel, notamment : journaux, revues, affiches, ou affichettes, posters, catalogues, livres, argumentaires, biographies, PLV et présentoirs...à titre publicitaire et/ou commercial ;

d) pour tous produits dérivés électroniques et tous produits dérivés physiques, qu'ils soient associés ou non à un programme informatique de quelque nature que ce soit, à titre publicitaire et/ou commercial ;

Paraphez Ici	

e) pour toute exploitation en ligne, par tout réseau et/ou système numérique de transport de données (de type Internet, informatique, téléphonie, etc...) à titre publicitaire et/ou commercial.

3.2.1 En contrepartie de la cession des droits telle que prévue au présent article, une rémunération forfaitaire, conformément aux exceptions prévues à l'article L.131.4 du Code de la Propriété Intellectuelle, d'un montant hors taxes de _____ € (_____ euros) sera versée à l'**AGENCE**, se répartissant comme suit :

- au titre des droits visés à l'article 3.1 a) : 30%
- au titre des droits visés à l'article 3.1 b) : 30%
- au titre des droits visés à l'article 3.1 c) : 20%
- au titre des droits visés à l'article 3.1 d) : 10%
- au titre des droits visés à l'article 3.1 e) : 10%

3.2.2 Les règlements seront adressés à l'**AGENCE** dans les 15 (quinze) jours suivant la présentation par cette dernière d'une facture faisant apparaître la T.V.A au taux en vigueur.

3.3.1 La cession emporte pour la **SOCIETE** le droit d'apporter à l'OEUVRE originale toutes modifications justifiées par des nécessités techniques, sous réserve que celles-ci ne portent pas atteinte à l'intégrité de l'OEUVRE, la **SOCIETE** disposera du droit d'insérer toute marque et/ou logo et/ou mention requise par des nécessités commerciales et/ou promotionnelles dans l' OEUVRE ou sur le support reproduisant l' OEUVRE (notamment par un « sticker »).

3.3.2 La cession emporte également pour la **SOCIETE** le droit d'effectuer et/ou d'autoriser un tiers à effectuer toute communication interne et/ou externe, toute opération promotionnelle et/ou publicitaire, et d'une manière générale, toute exploitation des produits reproduisant l' OEUVRE objet des présentes et de l'image desdits produits, et ce, par tous moyens, sur tous supports, à titre promotionnel et/ou commercial, sans qu'aucune rémunération supplémentaire ne soit due à ce titre.

ARTICLE 4 – MATERIEL

Il est précisé que les supports remis par l'**AGENCE** sont des copies des originaux de l'OEUVRE réalisée en exécution des présentes. Lesdites copies ont été remises en pleine propriété à la **SOCIETE** qui ne les restituera pas, l'**AGENCE** demeurant gardien des supports originaux de l' OEUVRE.

ARTICLE 5 – GARANTIE

5.1 L'**AGENCE** garantit à la **SOCIETE** la jouissance entière, paisible et libre de toutes servitudes des droits cédés, contre tous troubles, revendications et évictions quelconques. L'**AGENCE** garantit la

Paraphez Ici	

SOCIETE à cet égard de tout recours émanant de tiers qui se prétendraient titulaires d'un quelconque droit sur l'OEUVRE objet des présentes.

L'**AGENCE** déclare et garantit notamment avoir obtenu l'accord de l'auteur de l'OEUVRE sur les adaptations de cette dernière telles que reproduites en annexe 2.

5.2 L'**AGENCE** s'engage à fournir toutes les attestations qui pourraient lui être demandées par la **SOCIETE** pour les organismes officiels français ou étrangers auxquels elle aurait à remettre lesdites attestations.

ARTICLE 6 - MENTION

La **SOCIETE** s'engage à faire ses meilleurs efforts pour faire figurer sur chaque reproduction ou éventuellement en crédit, la mention suivante : « *Artwork* : _____ » ou toute autre mention similaire.

La **SOCIETE** ne saurait être tenue pour responsable de tout manquement de tiers, à cet égard.

A ce titre, l'**AGENCE** déclare notamment être informé que, compte tenu de l'état actuel de la technique et des contraintes inhérentes à certains modes d'exploitation, l'indication de sa raison sociale, notamment sur les réseaux de télécommunication tels que l'Internet, peut être altérée ou partielle voire impossible. La responsabilité de la **SOCIETE** ne saurait être engagée à cet égard.

ARTICLE 7 - DISPOSITIONS PARTICULIERES

Aucune modification de la situation juridique de la **SOCIETE**, telle que notamment transformation, fusion avec d'autres personnes morales, absorption, cession de la **SOCIETE** ou de fonds à un tiers ne pourra mettre fin au présent contrat, lequel se poursuivra entre l'**AGENCE** et la personne morale ou physique qui pourra se trouver aux droits de la **SOCIETE**, cette dernière pouvant en outre se substituer, en entier ou pour partie dans l'accomplissement des présentes, telle personne physique ou morale de son choix.

Il est rappelé que la **SOCIETE** a contracté avec l'**AGENCE** en considération de sa personne et que celui-ci ne peut donc, en aucun cas, céder à quiconque, en tout ou en partie, les droits et obligations résultant pour lui des présentes, sauf accord préalable et écrit de la **SOCIETE**.

ARTICLE 8 – ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, les parties font élection de domicile :

- Pour la **SOCIETE** : à l'adresse du siège social ;
- Pour l'**AGENCE** : à l'adresse figurant en tête des présentes ;

L'**AGENCE** s'engage à notifier tout changement de domicile susceptible d'intervenir au cours de l'exécution des présentes.

Paraphez Ici	

ARTICLE 9 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION

Le présent contrat est soumis à la loi Française.

En cas de contestation relative à la validité ou à l'exécution du présent contrat, les parties font attribution exclusive de juridiction aux Tribunaux compétents de _____.

Fait à _____, le _____,
en deux exemplaires.

LA SOCIETE

L'AGENCE

ANNEXE(S)

Paraphez Ici	